

## COMPTES RENDUS de SEANCES du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 février 2015

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de M. CAPDEBOSCQ qui a donné pouvoir à M. BERCHON

Secrétaire de séance : M. Alain GRACIAA

#### **1 - Construction d'un centre d'incendie et de secours.**

Un projet de regroupement des casernes de pompiers de Coarraze et de Nay sera présenté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées Atlantiques (SDIS64) et l'édifice réalisé à proximité de la gendarmerie de Nay. Les communes participeront au financement de l'opération qui avoisinerait les 2 millions d'euros, à hauteur de 30%. Le montant dû par notre commune serait de 22.912 € payable par tiers.d

Accord unanime du Conseil

#### **2 - Syndicat d'électrification des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)**

Le SDEPA propose de mutualiser le service d'entretien de l'éclairage public. L'entretien avoisinerait les 23 € pour chacun des 210 point lumineux recensés sur notre commune, soit environ 5000 €/an.

Par ailleurs, les achats de gaz et d'électricité se feraient au travers d'un appel d'offre commun aux collectivités d'aquitaine, sachant que les ex-tarifs conventionnés seront supprimés début 2016.

Accord unanime du Conseil

#### **3 - Centre de Loisir Pinocchio.**

La maison ARCOS qui abritera le centre de loisir commun à Lestelle-Bétharram, Montaut et Igon doit subir quelques mises en conformité pour pouvoir accueillir une trentaine d'enfants. Le Conseil accepte de verser une subvention exceptionnelle de 7.000 € maximum pour financer ces travaux

Accord unanime du Conseil

#### **Ouverture crédits**

Une ouverture de crédit de 7.000 € est nécessaire pour faire face à l'achat de petit matériel qui vient d'être dérobé dans les ateliers municipaux : débroussailleuses, souffleuses, etc...

Accord unanime du Conseil

#### **4 - Réfection toiture de l'église.**

Le Maire informe le Conseil que l'APGL vient de terminer le dossier de demande de subvention relatif à la réfection de la couverture de l'église. Le Conseil sollicite l'aide de l'Etat et du Département pour la réalisation de ces travaux.